

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 7 FEVRIER 2022**

Délibération n° :

DL2/2022

Objet :

Adoption de la
nomenclature M57 au
1^{er} janvier 2023 –
secteur public

L'an deux mille vingt-deux,

Le lundi 7 février 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire- CPS)
- M. BLIN (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS) représenté par M CASSINARI (suppléant – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire – CPS) représenté par M. ESCANDE (suppléant – CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS).
Mme PERIS (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
M. GLEIZE (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DEBRAS (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS); M. CAMBON (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire – CPS) ; Mme DUMAS (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) ; M. GILBON (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS); Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. VIVIEN (titulaire – CPS)

**DATE DE
CONVOCAION**

Le 25/01/2022

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 21
VOTANTS : 24

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°2/2022
Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 – secteur public

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 portant sur l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale,

Vu l'article 242 de la Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de Finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la note de présentation,

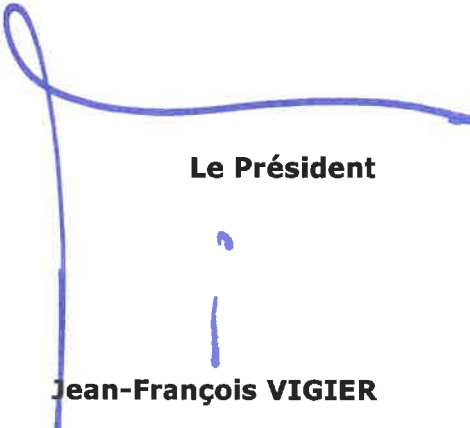
Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Le Président à adopter la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 et à s'inscrire à l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes 2023,
- **Autorise** Le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **23 FEV. 2022**
Affichée le : **24 FEV. 2022**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL2_2022
Date de la décision:	2022-02-07 00:00:00+01
Objet:	Adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ? secteur public
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20220207-DL2_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20220207-DL2_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1140
<i>nom original:</i>		
dl 2 2022.pdf	application/pdf	103739
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20220207-DL2_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	103739
<i>nom original:</i>		
dl 2 2022.pdf	application/pdf	103739
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20220207-DL2_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	103739
<i>nom original:</i>		
Note de présentation dl 2 2022.pdf	application/pdf	93606
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20220207-DL2_2022-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	93606

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	23 février 2022 à 16h15min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 février 2022 à 16h15min10s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 février 2022 à 16h15min23s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	23 février 2022 à 16h21min07s	Recu par le MIAT le 2022-02-23